



**Nicolas HULOT, ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire**

Paris, le mercredi 20 juin 2018

Communiqué de presse

Nicolas Hulot se réjouit de la poursuite des 6 premiers projets de parcs éoliens en mer qui vont permettre de développer en France cette filière clé de la transition énergétique

Le Président de la République a confirmé à l'occasion d'un déplacement en Bretagne ce mercredi 20 juin, le développement des 6 parcs éoliens en mer qui vont permettre à la France de rattraper son retard dans le déploiement de cette filière. A l'issue d'un dialogue responsable avec les industriels de la filière « éolien en mer » sur les coûts des 6 parcs lancés entre 2011 et 2013, ces derniers ont été réduits de 40 %, ce qui permettra une économie d'environ 15 milliards d'euros de dépense publique de soutien à ces projets, pour la même quantité d'électricité produite.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte fixe un objectif de 40 % d'électricité renouvelable dans le mix électrique d'ici 2030, contre environ 15 % aujourd'hui. L'éolien en mer posé dont les coûts ont fortement baissé grâce aux progrès technologiques au cours des dernières années, contribuera à l'atteinte de cet objectif.

L'Etat a lancé en 2011 et en 2013 des appels d'offres pour la construction et l'exploitation de six parcs d'éoliennes en mer, avec l'ambition de développer une filière industrielle française.

Parc	Puissance	Mise en service estimative
Dieppe- Le Tréport	496 MW	2023
Fécamp	498 MW	2022
Courseulles-sur-Mer	450 MW	2023
Saint Briec	496 MW	2023
Saint Nazaire	480 MW	2021
Yeu-Noirmoutier	496 MW	2024

Compte tenu de la date déjà ancienne du lancement de ces appels d'offre, **le tarif accordé à l'époque à ces installations était très élevé et ne reflète pas les progrès technologiques réalisés depuis plusieurs années sur l'éolien en mer.** De plus, en raison des nombreux recours, aucun contrat d'obligation d'achat n'a été signé et aucune de ces installations n'est construite à ce jour.

Les prix des parcs éoliens en mer ayant fortement baissé partout en Europe, le Premier Ministre a souhaité engager une négociation avec les porteurs de projets pour réduire le coût pour la collectivité de ces projets, tout en confortant la filière de l'éolien en mer.

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire se réjouit du dialogue responsable mené avec les acteurs de la filière de l'éolien en mer et des conditions de partage des économies qu'ils proposent : **« la réalité économique de l'éolien en mer a fortement évolué en dix ans. Les industriels ont proposé des économies significatives entraînant une réduction de 30 % des tarifs à la mise en service, ce qui permet de réduire le coût de soutien public de 40 %. La poursuite des 6 projets est assurée, tout en assurant une réduction des coûts pour la collectivité de plus de 15 milliards d'euros. Grâce à cette négociation, non seulement nous développons une filière en France, avec des emplois à la clé, mais nous évitons de faire payer aux Français des coûts qui ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui. C'est un double gain, écologique et économique ».**

Les résultats de cette négociation démontrent la compétitivité croissante de cette filière. Nicolas Hulot souligne que la poursuite des 6 premiers projets consolide la filière et qu'il convient à présent de poursuivre son développement dans le cadre de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).



Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)